

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 16 Novembre 2017

L' an 2017 et le 16 Novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Madame CONAN Marylène, Maire.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, M. GIQUELLO Stéphane, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. CAREMIAUX Marc, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÛN Jean-Pierre, M. LEDAN David, Mme COURANT Emilie, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme NACOULMA Marie, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine, M. DAUPHIN Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CADETE Francisco à Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme CLEMENT Christine à Mme CONAN Marylène

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 21

Date de la convocation : 09/11/2017

Date d'affichage : 09/11/2017

A été nommé secrétaire : M. LUHERNE Xavier

I - Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 1 - Finances - Ouverture de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Morbihan : renouvellement
- 2 - Finances-culture : salon du livre de Theix-Noyal : participation 2018
- 3 - Finances-Solidarité internationale : adhésion
- 4 - Bâtiments - Maison de l'enfance : Marché de travaux - Lot n°2 (charpente-bardage) : résiliation partielle
- 5 - Culture - Médiathèque : modification des horaires d'ouverture au public
- 6 - Intercommunalité - Morbihan énergies : rapport d'activités 2016
- 7 - SIAEP de la Presqu'île de Rhuy - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services eau potable, assainissement collectif et non collectif - Exercice 2016

Compte Rendu de la réunion du 19 octobre : adopté à l'unanimité.

En préambule, Madame le Maire informe les élus du retrait de l'ordre du jour du bordereau concernant la modification du tableau des effectifs avec création de poste qui est reporté à la réunion de décembre.

1 - réf : 2017/080 - Finances - Ouverture de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Morbihan : renouvellement

Madame le Maire expose que l'ouverture de ligne de trésorerie, accordée par le Crédit Agricole du Morbihan à la commune, d'un montant de 500 000 € destinée à faciliter l'exécution budgétaire, arrive à échéance. La commune a sollicité le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour le même montant.

Les conditions présentées par le Crédit Agricole du Morbihan sont les suivantes :

- montant	:	500 000 €
- durée de la convention	:	un an
- commission d'engagement	:	néant
- commission de non utilisation	:	néant
- frais de mise en place	:	0.15 %
- montant minimum des tirages	:	10 000 €
- montant minimum des remboursements	:	5 000 €

- calcul des intérêts : les sommes utilisées par la collectivité porteront intérêt au taux EURIBOR 3 mois moyenné majoré de 1.5 %, sur la base de calcul conventionnelle exact/360 jours. Les intérêts seront payables trimestriellement.

Pour information : l'index octobre 2017 est de -0.329 %.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Décider du renouvellement de l'ouverture de ligne de trésorerie, auprès du Crédit Agricole du Morbihan, aux conditions ci-dessus ;**
- **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités, signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

2 - réf : 2017/081 - Finances-culture : salon du livre de Theix-Noyal : participation 2018

Madame Le Dû expose que la commune de Sulniac participe depuis 2015 au salon du livre de Theix-Noyal. Le bilan fait ressortir une participation satisfaisante des écoles de SULNIAC.

Pour 2017 :

- Ecole Jules Verne : 52.58 %
- Ecole Sainte Thérèse : 56.28 %
- Ecole Saint Jean Baptiste : 67.74 %

La participation financière de la commune (interventions dans les écoles, chèques livres utilisés, et organisation du salon après déduction des subventions obtenues) s'élève pour 2017 à 3 012.33 €

La ville de Theix-Noyal sollicite à nouveau la commune de SULNIAC pour une participation en 2018. Participent à ce salon, les communes de Theix-Noyal, La Trinité-Surzur et Sulniac.

Comme les années précédentes, ne sera facturé à la commune que le coût réel la concernant (animations, chèques-livres réellement utilisés, quote-part dans le fonctionnement du salon, déduction faite des subventions obtenues). La dépense est évaluée à 5 468 €, hors subvention.

Des subventions seront sollicitées, notamment auprès de Golfe du Morbihan Vannes agglomération et de la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Ecrit).

Considérant l'intérêt pour les écoles de participer à ce salon et de bénéficier des animations organisées,

Considérant leur bonne participation les années précédentes,

Le Conseil municipal est invité à :

- Décider de la participation de la commune de Sulniac au salon du livre de Theix-Noyal pour 2018 ;
- De payer à la commune de Theix-Noyal, sur sa demande, la quote-part des frais revenant à la commune de Sulniac ;
- Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant ce dossier.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

3 - réf : 2017/082 : Finances-Solidarité internationale : adhésion

Madame Le Moal expose que depuis 20 ans, le Festival des Solidarités offre un espace à toutes celles et ceux qui souhaitent montrer les solidarités en action sur leur territoire.

En 2017, il se déroulera du 17 novembre au 3 décembre.

Chaque année en novembre, des milliers de personnes organisent pendant deux semaines des événements conviviaux et engagés pour parler de solidarité, du local à l'international.

Partout en France, une grande diversité d'acteurs s'engage au quotidien pour faire changer les choses à leur niveau : des associations, des établissements scolaires, des collectivités, des structures socio-culturelles, des citoyens... Une fois par an, ce grand temps de mobilisation leur permet d'aller à la rencontre des citoyens, pour réfléchir ensemble et les inviter à devenir acteurs d'un monde plus juste, solidaire et durable.

Les animations mises en place sont très diverses : animations dans l'espace public, pièces de théâtre, jeux de sensibilisation, projections débats, expositions, repas partagés, marchés solidaires, concerts, spectacles de danse...

Le Festival des Solidarités rassemble une quarantaine d'organisations nationales et régionales au sein de son comité de pilotage. Chacune mobilise son réseau dans le cadre du projet.

C'est sous le nom de La Semaine de la solidarité internationale que ce grand temps fort de mobilisation a été lancé il y a 20 ans. En 2017, après deux ans de réflexion collective et de concertations, le nom de l'événement est devenu Festival des Solidarités. Cette évolution met en avant la nécessaire continuité entre les échelles locale et internationale, et la volonté de mettre en avant la dimension conviviale et festive de la solidarité.

Pour inciter le plus grand nombre de citoyens à agir, pour promouvoir le lien essentiel entre solidarités locales et internationales, la semaine de la solidarité internationale est relayée en régions par des collectifs d'associations liés par la charte de la SSI (semaine solidarité internationale).

Sur le territoire local, elle est portée et coordonnée par le Collectif SSI des Pays de Vannes et Auray, réunissant des associations, des collectivités territoriales, des établissements scolaires et universitaires, toute organisation ayant une démarche d'ouverture sur le monde ainsi que des citoyens individuels désireux de s'impliquer à cette occasion.

Pendant le festival des solidarités, plusieurs animations sont prévues dans les médiathèques de Saint-Avé, Arradon, au centre culturel Grain de Sel de Séné, à la maison du diocèse de Vannes, au Dôme et autres salles à St Avé, au marché de Plescop, etc...

La commission culture, lors de sa réunion du 24 octobre dernier, a étudié la possibilité de participer à cette action, mais souligne que si la commune décide d'adhérer, il faut s'en gager à mener une action qui pourrait être dans le choix d'un film pour le « Mois du doc » avec une soupe solidaire au lieu du traditionnel pot. Le petit déjeuner avec le GAB 56 peut aussi y être intégré.

Pour 2017, une animation avec les CM2 des 3 écoles pourrait être organisée en collaboration avec la commune de Plescop.

Le coût de l'adhésion s'élève à 10 €, l'essentiel étant dans la mise en place et la participation aux actions.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider de participer à la semaine de la solidarité, à partir de 2017 ;**
- **D'adhérer au collectif SSI Pays de Vannes-Auray ;**
- **De donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant cette décision.**

Madame LE MOAL donne quelques précisions complémentaires : le film diffusé à la médiathèque le 25/11 fait partie du festival, même si à Sulniac il n'a pas été programmé dans ce cadre. Il a été choisi par Arradon et sera diffusé le même jour qu'à Sulniac, mais à un autre horaire. L'animation avec les écoles pourrait se faire en janvier, en même temps qu'à Plescop. Monterblanc devrait également adhérer.

Il est fait remarquer que la solidarité est développée dans plein de domaines et que énormément d'associations existent.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

4 - réf : 2017/083 : Bâtiments - Maison de l'enfance : Marché de travaux - Lot n°2 (charpente-bardage) : résiliation partielle

Madame le Maire expose que par délibération du 20 octobre 2016, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour la construction de la maison de l'enfance, dont le lot n° 2 (charpente – bardage) à la SAS ROLLAND de Ruffiac pour un montant de 123 847.91 € HT.

Par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue en mairie le 13 octobre 2017, la SAS ROLLAND informe la commune qu'au moment du collationnement de ses métrés avec ses plans de calepinage pour effectuer sa commande de matériaux, elle a découvert un problème majeur de métrés dû à une erreur d'interprétation, de la part de ses métreurs, d'échelle sur les plans architectes de l'appel d'offres. La société ROLLAND informait la commune qu'elle avait stoppé toutes ses commandes de bardage.

Après différentes rencontres et échanges entre la commune, la SAS ROLLAND et le maître d'œuvre, l'entreprise ROLLAND a confirmé que la surface de bardage qu'elle a prévue dans son marché n'est pas suffisante et que le surcoût s'élève à 67 018.14 € HT, soit une plus-value de 54.11 % pour la partie bardage du marché. L'entreprise a fait savoir qu'elle ne pouvait pas absorber financièrement une telle erreur. Il est précisé qu'entre l'analyse des offres et la signature des marchés, le maître d'œuvre avait demandé à l'entreprise de vérifier ses calculs et de les confirmer ou rectifier, le cas échéant, ainsi qu'une réponse à des questions techniques. L'entreprise avait confirmé sa proposition.

Pour information, l'entreprise est déjà intervenue sur le chantier pour la partie charpente qui est terminée.

L'entreprise ne pouvant pas absorber financièrement son erreur, la commune, conformément à la réglementation, ne pouvant pas accepter un avenant d'un tel montant, la SAS ROLLAND, sollicite la résiliation partielle de son marché en ce qui concerne la partie bardage.

La résiliation partielle de ce marché entraîne une relance d'une mise en concurrence pour la signature d'un marché pour le lot bardage.

Conformément à la réglementation, la commune sera indemnisée du préjudice subi, par l'attributaire. Le montant de ce préjudice pourrait être calculé sur la base du coût, prévu au marché, des pénalités de retard, soit 150 € par jour, et s'appliquer à partir de la réception du courrier de la SAS ROLLAND, le 13 octobre 2017, jusqu'à la notification d'attribution du nouveau marché.

Il est proposé au conseil municipal de :

- D'accepter la résiliation partielle du lot n° 2 (charpente – bardage), attribué à la SAS ROLLAND, du marché de construction de la maison de l'enfance ;
- De fixer le mode de calcul de l'indemnisation du préjudice subi tel qu'indiqué ci-dessus ;
- Décider de procéder à la relance d'une mise en concurrence pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la résiliation ;
- Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

5 - réf : 2017/084 : Culture - Médiathèque : modification des horaires d'ouverture au public

Madame Le Dû expose que le personnel de la médiathèque a constaté une modification des habitudes de fréquentation de la médiathèque et propose de faire évoluer les horaires d'ouverture au public, afin de s'adapter aux besoins.

Cette proposition a été étudiée en commission culture le 24 octobre 2017.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public pourraient être fixés de la façon suivante, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Jours	Horaires actuels	Horaires proposés à compter du 01.01.2018
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	16 h 00 - 19 h 30	16 h 00 – 18 h 30
Mercredi	10 h 00 - 12 h 00	10 h 00 – 12 h 30
	14 h 00 – 18 h 00	14 h 00 – 18 h 30
Jeudi	16 h 00 – 18 h 00	16 h 00 – 18 h 30
Vendredi	16 h 00 – 18 h 00	16 h 00 – 18 h 30
Samedi	10 h 00 – 12 h 00	10 h 00 – 12 h 30
	14 h 00 – 18 h 00	14 h 00 – 17 h 00

Pendant les vacances scolaires : ouverture au public tous les jours, sauf le lundi, de 14h30 à 18h30.

Le Conseil municipal est invité à :

- Adopter les nouveaux horaires d'ouverture au public de la médiathèque comme indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Donner tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour effectuer toutes formalités et signer tous documents concernant cette délibération.

Une élue s'étonne de l'heure de fermeture au public du samedi, pensant qu'il y a des fréquentations plus tard. Il est répondu qu'il n'y a pas de fréquentation, ou de temps en temps une personne en dehors des horaires prévus.

Il est également indiqué que les nouveaux horaires augmentent l'ouverture au public de 30 minutes, par semaine.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

6 - réf : 2017/085 : Intercommunalité - Morbihan énergies : rapport d'activités 2016

Monsieur Brohan expose que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport, ainsi que le tableau synthétisant pour la commune le compte rendu de l'exploitant (ENEDIS) ont été transmis, par courriel, préalablement à la réunion, à chaque conseiller municipal.

Une synthèse du rapport est présentée, en conseil municipal, ainsi que la fiche synthétisant le compte-rendu de concession électricité.

- **Le conseil municipal prend acte du rapport.**

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

7 - réf : 2017/086 : SIAEP de la Presqu'île de Rhuys - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services eau potable, assainissement collectif et non collectif - Exercice 2016

Madame le Maire expose que conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Locales, (CGCT), le maire doit présenter au conseil municipal, au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable).

Les trois rapports annuels, concernant l'exercice 2016, sur le prix et la qualité des services :

- de l'eau potable,
- de l'assainissement collectif,
- de l'assainissement non collectif,

ont été transmis, par courriel, préalablement à la réunion, aux conseillers municipaux.

Une synthèse de ces rapports est présentée en conseil municipal.

Il est fait observer qu'un délai de 4 ans pour une mise aux normes d'une installation d'assainissement non collectif en cas de pollution avérée est trop long ; l'installation continuant de polluer pendant ce temps.

Une discussion s'engage sur le coût des mises aux normes, sur les contrôles de conception et de fonctionnement, ainsi que sur les principes de rejet.

□ Le Conseil Municipal prend acte des trois rapports.

Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

II - Information sur les dossiers en cours :

- **Rythmes scolaires :**

Madame CARTRON donne l'information suivante :

La réforme des rythmes scolaires dans les écoles primaires, mise en place à Sulniac à la rentrée 2014, a été instaurée pour un meilleur équilibre du temps scolaire,

Pour accompagner la réforme, la commune a mis en place les (TAP) deux soirs par semaine de 15h à 16h30, en alternance dans les trois écoles, et sans participation financière des parents. 65% des enfants en maternelle et 86 % des enfants en élémentaire fréquentent assidument les TAP.

Le coût pour les collectivités et l'Etat, la fatigue des enfants, parfois la difficulté de mettre en place des activités attractives, sont autant de raisons invoquées qui ont conduit l'Etat à autoriser les communes à faire le choix, par le décret du 28 juin 2017, de revenir à la semaine de quatre jours d'école. En accord avec les 3 écoles nous avons choisi de poursuivre l'organisation sur 4,5 jours en 2017/2018 et de lancer une réflexion pour décider de l'organisation à la rentrée 2018-2019.

La commission enfance s'est réunie afin de travailler sur un questionnaire proposé aux familles afin de recueillir leur avis. L'enquête, distribuée cette semaine pour un retour demandé pour le 24 novembre, sera analysée et au vu du résultat de l'enquête et de l'engagement de l'Etat sur la poursuite des fonds d'aide à la commune, le Comité de pilotage, qui se réunira en janvier proposera le maintien des 4,5 jours avec un aménagement des temps périscolaires ou le retour à 4 jours, toujours avec le souci de l'efficacité des apprentissages et du bien-être des enfants.

- **Travaux de voirie au village de "La Salle" :**

Monsieur LE CADRE présente un plan du projet de travaux au village de "La Salle" afin de remédier à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales et permettre un cheminement plus sécurisé le long de la voie, notamment pour rejoindre l'arrêt de car.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de mettre en place un busage par rapport à d'autres solutions d'évacuation des eaux pluviales, certaines personnes regrettant que des constructions aient pu être édifiées, mais le PLU le permet. Il est fait observer que la proposition aurait dû être présentée en commission voirie-environnement, étant ici précisé que le problème avait été présenté et que la solution a été trouvée après, suite à la réalisation d'un relevé topographique et d'une étude. Un élu s'étonne que le fait d'avoir 4 ans pour une mise aux normes d'installation d'assainissement non collectif en cas de pollution avérée pose moins question qu'un écoulement d'eaux pluviales.

En conclusion, Madame le Maire précise que lorsque les problèmes existent, il faut trouver une solution raisonnable, même si elle n'est pas toujours idéale. Dans ce cas, les travaux sont optimisés par la réalisation d'un chemin piétonnier qui répond en même temps à une autre problématique.

- **Plan Communal de Sauvegarde :**

Madame le Maire informe que le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de réalisation et explique comment il se présente et son utilité.

- **Résidence Stéphane Hessel :**

Madame le Maire fait un compte rendu de la cérémonie de la pose de la première 1ère pierre de la résidence Stéphane Hessel, précisant que la livraison est prévue fin 2018

- **Placette de la Maison des Aînés :**

Madame LE MOAL rappelle qu'une rencontre aura lieu le 18 novembre à la placette de la maison des aînés avec les étudiants de la MFR qui ont participé à la création de la placette. Cette rencontre fera suite à leur remise de diplôme à la MFR. Elle précise que les plantations seront réalisées par un 2^{ème} groupe, afin de tenir compte des périodes de plantations.

- **Collecte banque alimentaire :**

Madame LE MOAL rappelle la collecte pour la banque alimentaire les 25 et 26 novembre prochain et demande aux élus qui désirent y participer de le faire savoir.

Séance levée à 22h55

En mairie, le 30/11/2017

Le Maire,

Marylène CONAN



